

Conseil communal de Château-d'Oex
Commission gestion-finances

L'Etivaz, le 3 juin 2026

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis n°12/2026 « Gestion et comptes 2025 »

Introduction :

La commission gestion-finances (ci-après CoGeFi), composée de Mme Line Rossier (Présidente), Mme Sylviane Clot, MM. Jacques-François Pradervand, David Clément, Sylvain Clot, Christophe Pilet et Arnaud Morier et Mme Natacha Henchoz (rapporteuse) s'est réunie le 7 mai, présentation du préavis 12/2026 par MM. Pierre-François Mottier, Vice-Syndic, François Jaquillard, municipal des finances et Frédéric Daenzer, boursier, le 11 mai, le 18 mai, le 26 mai, séance plénière avec la Municipalité et les chefs de service et le 1^{er} juin 2026.

La CoGeFi a le plaisir de prendre connaissance de ces comptes 2025 dont le résultat est exceptionnellement bon.

La CoGeFi relève différents éléments qui ont amené à cet excellent résultat :

Premièrement les amortissements extraordinaires. En effet, comme le bénéfice est important, la Municipalité en a profité pour amortir différents postes, ceci pour un montant de CHF 539'047.64.

L'échange de parcelles avec le MOB à l'occasion des travaux de la gare de Château-d'Oex a pu être finalisé pour un montant total de CHF 268'460.--.

Finalement, la péréquation est un élément très important pour expliquer cet excellent résultat. Il faut toutefois rester prudent avec cette dernière. En effet, sur l'exercice comptable 2025 figurent des rentrées qui concernent les années 2024 et 2025. Dès 2026, nous aurons tous les éléments pour l'année comptable concernée.

La CoGeFi relève que le taux d'endettement net a fortement baissé en 2025 pour atteindre un pourcentage proche des 100%. Ceci est un bon élément mais il faut également observer la moyenne sur 5 ans, qui reste un indicateur déterminant.

COMPTES 2025 - QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ

Rapport de gestion

Remarque générale : il serait utile d'avoir la liste des abréviations.

Merci pour la remarque. La liste sera désormais directement ajoutée au livret des comptes et du budget afin de garantir sa présence.

Le livret en ligne a également été mis à jour avec les abréviations en fin de document.

Page 15 – Défalcations

Question : Peut-on avoir des précisions quant aux défalcations des factures de contribution communale relatives au Pôle Santé du Pays-d'Enhaut ?

Réponse : *Le Pôle Santé Pays-d'Enhaut a formulé une demande d'exemption de l'impôt foncier pour les années 2025 et 2026. Après contrôle et rapport du service de la Bourse communale, il apparaît que la Fondation remplit les critères légaux en matière d'utilité publique et que son activité contribue directement à la santé et au bien-être de la collectivité.*

Une entrée en matière ponctuelle a dès lors été acceptée par la Municipalité concernant l'impôt foncier relatif aux bâtiments de l'hôpital et de Praz-Soleil.

Cette exonération n'est toutefois pas automatique et doit faire l'objet d'une motivation renouvelée chaque année. Cette acceptation tient également compte des difficultés financières auxquelles la Fondation Pôle Santé est actuellement confrontée.

Le montant de cette exonération se monte à CHF 11'950.00. (7'500.00 + 4'450.50).

Page 16 – Patrimoine Financier :

Question : Nous avons pris bonne note que la Municipalité a décidé de ne pas amortir les actifs du patrimoine financier. Nous aurions aimé avoir un retour quant au montant que cela représente ?

Réponse : *Selon le tableau des immobilisations du patrimoine financier figurant dans l'annexe aux comptes, à la page 163, le solde de la catégorie « 1084 Bâtiments du PF » au 31.12.2025 s'élève à CHF 3'290'927.95.*

Si nous extrapolons une durée d'amortissement équivalente à celle imposée pour le patrimoine administratif, le montant annuel de l'amortissement serait donc de 1/30 du montant inscrit au 31.12.2025, soit CHF 109'697.60.

Page 22 – Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions – Bâtiment et terrains non agricoles

Question : Pourrions-nous avoir le résultat de l'analyse des quatre biens évalués ?

Réponse :

	Appartements	Prix de vente total par lot	Prix pour l'immeuble entier
Collège du Mont	3	CHF 1'025'000.-	CHF 940'000.-
Collège de L'Etivaz	5	CHF 1'330'000.-	CHF 960'000.-
La Pastorale	6	CHF 1'340'000.-	
Le Cinéma	1	CHF 475'000.-	

Page 35 – Domaines agricoles

Question : Pourrait-on avoir un détail des prochains gros travaux à entreprendre sur les chalets d'alpage ?

Réponse : Voici une liste non exhaustive des travaux à prévoir pour ces prochaines années, dans un ordre de priorité qui pourrait encore changer :

- Chalet de la Dent : amélioration des captages et réservoir. Entretien de la fosse.
- Charbonnet : transformations intérieures, création d'une chambre et d'un wc/douche
- Croset : réfection du tranchage avec agrandissement du creux du feu et de la cheminée, transformation et agrandissement de l'ariau.
- Pra Cornet : construction d'une nouvelle citerne pour l'eau, réfection des captages
- Lavaux : réfection et amélioration du chemin d'accès
- Coullaytes : agrandissement de l'ariau et couches à bétonner
- Paray Charbon : réfection du toit de la porcherie et du pan Nord/Est du chalet
- Pâquier-Gétaz : réfection du versant ouest

Comptes communaux 2025 - détail des comptes

Questions et réponses se rapportant aux pages 6 à 18

0 / Administration générale

Page 6 – 0120.000 Exécutif

Comptes 0120.000.3000.012 – Salaire des autorités et commissions – exécutif

Question : Comment expliquez-vous cette diminution ?

Réponse : Le nombre d'heures effectuées par la Municipalité est passé de 5'211 heures en 2024 à 4748 heures en 2025. Parallèlement, le tarif des vacations a été augmenté de CHF 0.30.

Page 8 – 0210.000 Administration des finances et des contributions

Compte 0210.000.3090.000 – Formation et perfectionnement du personnel

Question : De quel genre de formation s'agit-il ? Quels sont les collaborateurs concernés ?

Réponse : Les formations sont orientées dans le domaine de la gestion immobilière. Emmanuel Rousseau et Linda Beaud se sont inscrits à plusieurs formations dispensées par la CVCI (chambre vaudoise du commerce et de l'industrie). Ces dernières, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions en 2025, ont été reportées à 2026.

Page 10 – 0220.000 Administration générale

Comptes 0220.000.3130.000 Prestations de services de tiers et 0220.000.3130.300 Prestations de services de tiers – téléphone, télécommunications, internet.

Questions : Est-ce que le bus pyjama concerne vraiment ces deux comptes ? En moyenne, quel est le nombre de bus pyjamas organisés par année ?

Réponse : Il s'est en effet glissé une erreur dans le commentaire du compte par nature 3130.300. Nous vous prions de nous excuser pour cette erreur. Le compte 3130.000 inclut bien les participations communales au Bus Pyjama organisé par les sociétés locales.

Voici les montants dédiés à ces participations pour les trois dernières années :

2025: CHF 4'674.25 (9 bus)

2024 : CHF 4'000.00 (8 bus)

2023 : CHF 2'000.00 (4 bus)

Il est à noter qu'en 2024 le montant forfaitaire a été augmenté de CHF 100.00 pour passer à CHF 500.00 par bus.

Le compte 3130.300 inclut quant à lui l'ensemble des cotisations versées aux différentes instances, telles que l'Union des Communes Vaudoises, le Groupement suisse pour les régions de montagne, etc.

Page 14 – 0290.000 – Services généraux, autres

Compte 0290.000.3130.000 – Prestations de services de tiers

Question : Quels sont les montants budgétés qui n'ont pas été utilisés ?

Réponse : Un budget de CHF 25'000.- avait été prévu pour des études dans le cadre de la transformation du bâtiment communal. Par suite de l'analyse de la situation et aux compétences internes, ce budget n'a pas été utilisé.

Questions et réponses se rapportant aux pages 18 à 24

1/ ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Page 20 - 1110.000 – Police et sécurité public

Comptes 1110.000.3420.000 – Acquisition et administration de capital

Question : A quoi correspond cette commission sur les paiements ?

Réponse : Il s'agit des commissions retenues par la société Digital Parking pour la gestion des solutions de paiement de nos parkings.

Les paiements liés au stationnement ponctuel sont soumis à un frais fixe de CHF 0.07 par opération ainsi qu'à une commission de 3.5 % du montant encaissé.

Concernant les macarons de stationnement, le taux moyen de commission s'élève à 7.5 % du montant encaissé.

Ces commissions incluent l'ensemble des frais de paiement inhérents aux multiples solutions de paiement mises à disposition.

Compte 1110.000.3622.000 – Péréquation financière et compensation des charges aux communes

Question : Pourquoi une telle différence par rapport aux comptes 2024 ?

Réponse : La mise en œuvre de la NPIV entraîne une augmentation de la facture policière pour les communes délégatrices, celles-ci devant désormais assumer une part plus importante du coût des missions générales de police selon une logique davantage orientée « utilisateur-payeur ». Cette évolution vise à rééquilibrer le financement entre les communes disposant d'un corps de police propre et celles qui délèguent ces prestations à la Police cantonale.

Remarque : Notre boursier nous a fait une présentation très claire et détaillée concernant la péréquation que vous pouvez retrouver sous le lien :

<https://kdrive.infomaniak.com/app/share/1093907/226365e2-cf16-453f-9f04-ef1335990f53>

Page 22 – 1500.000 – Service du feu

Compte 1500.000.3612.000 – Parts aux communes et associations de communes

Question : Quelles sont les dépenses prévues par le Service du feu qui n'ont pas été réalisées en 2025 ?

Réponse : Toutes les dépenses liées aux achats ou entretiens courants des locaux, machines et véhicules budgétisés ont été réalisées (compte 6500.315.0 du SDIS-PE). Une augmentation importante était d'ailleurs prévue en 2025 par rapport aux années précédentes, notamment en raison du remplacement d'un petit véhicule âgé de 30 ans, non pris en charge par l'ECA, pour un montant d'environ CHF 150'000.–. Les économies réalisées sont à rechercher dans plusieurs lignes budgétaires, notamment une diminution des interventions et, par conséquent, des soldes versées, tout en restant globalement dans la continuité des comptes 2024 et des exercices précédents. De manière générale, les budgets du SDIS-PE sont volontairement établis avec une certaine marge afin d'éviter de devoir solliciter ultérieurement une participation complémentaire des communes.

De plus, le nombre d'interventions, de nouveaux membres à former ainsi que les autres dépenses liées aux effectifs demeure relativement fluctuant, les budgets sont ainsi construits sur la base d'une moyenne haute.

Page 24 – 1620.000 – Défense civile

Compte 1620.000.4631.000 – Subventions des cantons et concordats

Question : Peut-on avoir des précisions sur ce poste ?

Réponse : *Il s'agit d'une subvention d'investissement relative au préavis 2017.017 (participation financière à l'abri PCi du Nouveau-Comté) qui n'avait jamais été versée. La mise en place du module des immobilisations a permis d'identifier cet oubli et de réclamer, de manière tardive, cette subvention.*

Le préavis étant déjà bouclé, le montant a été comptabilisé dans le fonctionnement.

Questions et réponses se rapportant aux pages 26 à 34

2/ FORMATION

Page 28 – 2170.511 – Bâtiment scolaire – Complexe sportif

Compte 2170.511.3120.400 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, bien-fonds PA - combustibles

Question : Nous constatons que ces frais sont comparables à ceux de 2024. Peut-on faire une estimation des coûts lors du passage au chauffage à distance ?

Réponse : *Le bâtiment est raccordé depuis le 3 septembre 2025. Selon les chiffres connus à ce jour, de septembre à mars, les coûts devraient avoisiner les CHF 95'000.-/an. Cela représente une augmentation d'environ 50%.*

Page 30 – 2170.515 – Bâtiment scolaire – Collège, Collège Henchoz, Pavillon

Compte 2170.515.3120.300 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA - électricité

Question : Ce problème de câble est-il maintenant réglé et quelle est la procédure de contrôle des factures dans ce cas précis ?

Réponse : *La sonde de température chargée de couper la mise en marche était défectueuse et n'a pas fonctionné. Le problème a été résolu.*

Une modification sera apportée au tableau électrique afin d'améliorer la sécurité et d'éviter tout enclenchement intempestif.

Page 32 – 2170.515 – Bâtiment scolaire – Collège, Collège Henchoz, Pavillon

Compte 2170.515.3300.000 – Amortissements planifiés des immobilisation corporelles PA

Question : Comment expliquez-vous cette différence de montant ?

Réponse : *L'augmentation est due à un double mécanisme.*

A. La mise en place du module des immobilisations dans notre solution ERP Abacus a nécessité la revue et le contrôle de chaque immobilisation. Cela a également été l'opportunité de contrôler le classement des amortissements et, le cas échéant, de les corriger.

B. Le passage à MCH2 a modifié la politique d'amortissement, plus précisément concernant le début de l'amortissement en tant que tel. Auparavant, nous commençons l'amortissement l'année suivant la clôture du préavis d'investissement. Désormais, l'amortissement débute dès la mise à disposition de l'immobilisation.

Dans le cas présent, cette augmentation résulte de la combinaison de ces deux facteurs.

Page 34 – 2199.000 – Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs

Compte 2199.000.4260.000 – Remboursement de tiers et prestations de service

Question : Que concerne exactement cette rubrique ?

Réponse : *Il s'agit du remboursement du décompte des charges de l'ASIPE pour l'année précédente.*

Questions et réponses se rapportant aux pages 34 à 50

3/ CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES

Page 40 – 3290.000 – Culture, non mentionné ailleurs

Compte 3290.000.3637.000 - Subventions accordées aux ménages privés

Question : Où est-ce que ce compte figurait avant ?

Réponse : *Ce compte n'existait pas sous MCH1. Les éventuels montants étaient alors regroupés dans le compte 3636.000.*

Ce compte regroupe les subventions destinées aux études musicales.

Page 42 – 3410.000 – Sports

Compte 3410.000.3636.000 – Subventions accordées aux organisations privés à but non lucratif

Question : Quels ont été les soutiens non réitérés pour 2025 ?

Réponse : *Aucun soutien direct particulier n'a été supprimé. La différence provient de la fin du remboursement d'un prêt LADE en 2024 pour le Parc des Sports, pour un montant de CHF 21'200.00.*

Page 44 – 3420.536 – Camping

Compte 3420.536.3101.000 – Matériel d'exploitation, fournitures

Question : Peut-on avoir un détail de ces consommables non budgétés ?

Réponse : *À la base, l'ensemble des charges est budgétisé. Le problème provient du fait que la gérante commande le matériel nécessaire (sacs-poubelle, essuie-mains et produits de nettoyage pour les sanitaires), puis nous le refacture.*

Or, en 2024, une partie des montants ne nous a pas été facturée et a été reportée sur 2025. Depuis lors, un contrôle plus strict a été mis en place.

Questions et réponses se rapportant aux pages 54 à 62

6/ TRAFIC

Page 58 – 6150.320 – Éclairage public

Compte 6150.320.3120.300 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA - électricité

Question : S'agit-il d'un rattrapage de 2024 ?

Réponse : *Oui c'est un rattrapage. Depuis, nous recevons les factures tous les 2 mois et il n'y a plus le système d'acomptes.*

Page 62 – 6151.543 – Autres parkings

Question : La commission prend note de la création de ce nouveau chapitre. Quels sont les parkings concernés par ces comptes ?

Réponse : La nouvelle fonction 6151.543 inclut l'ensemble des parkings, à l'exception de ceux de La Braye/Coop (6151.541) et du parking du Village (6151.540).

Cette nouvelle fonction couvre donc l'ensemble des parkings. Le plan des parkings est disponible sur le site internet de la Commune.

Question : Quelle est la répartition des amendes entre les horodateurs et les macarons ?

Réponse : La répartition des amendes d'ordre entre le stationnement ponctuel (horodateur) et les macarons n'est pas possible, dans la mesure où les carnets à souches utilisés sont identiques pour les deux catégories. Les amendes sont toutes regroupées dans le compte 1110.000.4270.000 (p.20).

Ci-dessous figure un tableau présentant les recettes des parkings, réparties par fonction.

À noter que le parking de la Braye a été en travaux une bonne partie de l'année, sans horodateurs, et que nous avons en conséquence fortement limité l'octroi de macarons.

À noter enfin que, sur l'ensemble des parkings de la commune, les horodateurs n'ont été installés et effectifs que dès le 1er mars 2025. Les recettes n'ont dès lors pu être perçues que sur 10 mois de l'année.

Revenus 2025 [brut]	Parking ponctuel [CHF]	Macarons en ligne [CHF]	Macarons en espèces et sur facture [CHF]	Total [CHF]
Sécurité publique [1110.000]			13 744.75	13 744.75
La Braye / Coop [6151.541]	5 670.00	2 858.80	20 547.50	29 076.30
Le Village [6151.540]	20 160.00	9 835.40	34 164.92	64 160.32
Autres parkings [6151.543]	48 078.00	23 777.80	2 443.48	74 299.28
Total [CHF]	73 908.00	36 472.00	70 900.65	181 280.65

Questions et réponses se rapportant aux pages 64 à 80

7/ Protection de l'environnement et aménagement du territoire

[Page 64 – 7100.000 Approvisionnement en eau](#)

Compte 7100.000.4260.000 – Remboursements de tiers et prestations de services

Question : Que représente ce montant ?

Réponse : Il s'agit de la régularisation de la fonction 7100 « Distribution de l'eau ». Conformément à la convention liant la Confrérie et la Commune, la gestion de ce domaine autofinancé leur est déléguée.

Autrement dit, la Confrérie a remboursé ce montant afin de ramener le résultat de ce domaine à zéro.

Questions et réponses se rapportant aux pages 80 à 84

8/ ECONOMIE PUBLIQUE

[Page 80 – 8180.250 – Alpages communaux, succ. Henchoz](#)

Compte 8180.250.3151.000 – Entretien des machines, appareils, véhicules

Question : Quels sont les travaux qui ont été entrepris pour ce poste ?

Réponse : Installation d'une pompe à eau pour l'alimentation du chalet de la Dent, à la suite de la sécheresse estivale et d'un problème récurrent de pénurie d'eau. L'eau est pompée depuis la source de Michel Tille. Coût : CHF 6'226.50.

Les câbles porteur et électrique du téléphérique reliant le chalet de Croset à Entre-deux-Siex ont rompu au printemps 2025 en raison d'une surcharge de neige. Les câbles ont été remplacés en urgence pour un coût de CHF 12'755.80. Le sinistre a été pris en charge par l'assurance, sous déduction d'une franchise de CHF 200.–.

Questions et réponses se rapportant aux pages 84 à 100

9/ FINANCES ET IMPOTS

[Page 92 – 9630.513 – Bâtiment PF – Collège de l'Etivaz](#)

Compte 9630.513.4430.000 – Loyers et fermages, immeubles du PF

Question : Suite à cette rentrée de loyer bienvenue, est-il projeté de faire des travaux dans l'appartement de feu M. Oguey ?

Réponse : Le montant correspond à la régularisation des loyers intervenue suite au décès de M. Oguey. Les travaux de réfection de l'appartement pour le remettre en location devraient avoisiner les CHF 80'000.–. Une décision de la Municipalité est attendue pour savoir si les travaux doivent être entrepris ou non.

Comptes par nature

Page 118 – 3120.400 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA - combustibles

Question : La commission constate une baisse de charge de près de 50 % par rapport au budget 2025. Quels sont les moyens utilisés pour établir une estimation de telles dépenses ?

Réponse : Les estimations reposent sur les moyennes de remplissage des citernes et une projection prudente de l'évolution du prix du carburant. La baisse constatée s'explique par le raccordement progressif au CAD; le dernier bâtiment, le service du feu, a été raccordé au printemps 2026, les chaudières à mazout étant maintenues en fonction sans remplissage complet des citernes. Le mazout restant dans les citernes a aussi pu être pompé et reversé dans d'autres installations de la commune, ce qui a permis de faire des économies.

Page 118 - 3120.710 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA – eau potable

Question : Nous aimerions recevoir une liste détaillée des bâtiments qui ont eu une augmentation de plus de 100% en facture d'eau potable par rapport aux comptes 2024 et quels sont les moyens entrepris pour contrer cette augmentation ?

Réponse : La Commission a reçu la liste des bâtiments pour lesquels la consommation a augmenté de plus de 100 % entre les comptes 2024 et les comptes 2025.

En préambule :

Depuis la mise en œuvre du nouveau système de facturation, la Commune a consolidé la majeure partie des introductions d'eau afin de s'assurer que les compteurs soient correctement installés et relevés. Certains bâtiments restent encore à finaliser, notamment certains chalets d'alpage.

Pour plusieurs bâtiments, les factures reposaient auparavant sur des estimations issues de l'ancien système de facturation de la Confrérie.

Le nouveau système permet désormais de facturer des consommations mesurées et non plus estimées.

Remarque :

Voici quelques explications pour les bâtiments suivants :

- | | |
|-----------------------|---|
| - Manège | La conduite d'eau n'était pas isolée et l'exploitant laissait couler un filet d'eau durant l'hiver pour qu'elle ne gèle pas. Des solutions vont être examinées. |
| - Musée de l'Etambeau | La consommation provient de la fontaine située devant le chalet. Une demande est en cours pour l'ajouter à la liste des fontaines publiques non payantes. |
| - Complexe sportif | La consommation est liée à l'exploitation de la patinoire. Une demande sera reformulée pour limiter l'arrosage de la neige sous la Rolba. |
| - Parking du Village | La consommation provient principalement de l'arrosage du terrain de football. |

Balance des investissements par préavis

Question : Lors des précédentes versions, le crédit initial accordé lors du vote du préavis était mentionné à côté du titre de ce dernier, ce qui facilitait la compréhension.

Serait-il possible de réintroduire le montant du crédit initial à côté du titre du préavis ?

Réponse : *La bourse remercie la commission pour cette remarque pertinente. Le rapport sera modifié en conséquence. La période comptable sera également ajoutée dans le titre.*

Comptes des ententes intercommunales

Groupement forestier du Pays-d'Enhaut :

Remarque : La commission apprécierait d'avoir une présentation sous la même forme que les autres ententes intercommunales.

Réponse : *Dans le cadre de la migration des comptes du GFPE vers le modèle comptable MCH2, une modification de la mise en page devrait être effectuée dès 2027. Celle-ci sera proche de la présentation des comptes de la commune.*

Conclusion :

La diminution des charges s'explique pour plusieurs raisons. En partie certains travaux ont dû être reportés, notamment pour des travaux en rivières, d'autres reportés pour des raisons de coordinations avec d'autres services (Confrérie, Groupe E, etc.).

Il est à relever que des travaux actionnant des subventions cantonales ont aussi été suspendus le temps de savoir si les subventions seraient octroyées. Le canton a quelque peu serré la vis suite aux résultats médiocres de 2024 et beaucoup d'inconnues subsistaient.

Par ailleurs, le budget pour le raccordement du service du feu des Monnaies de CHF 33'000.- n'a pas été utilisé, car les travaux de raccordement au CAD de la Romande Énergie ont pris du retard. Ces travaux ont été réalisés en 2026.

Nous profitons de ce rapport, pour rendre attentive la Municipalité au contenu des préavis. En effet, à l'instar des commissions de préavis, la CoGeFi souhaite que les futurs préavis soient bien étayés et renseignés.

Pour terminer la CoGeFi souhaite vivement remercier Mmes les Municipales et MM. les Municipaux, les Chefs de services, ainsi que tout le personnel communal pour le travail fourni et l'engagement en faveur de notre Commune.

Pour la Commission Gestion Finances
Natacha Henchoz